



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations
Sécurité de l'environnement industriel**

**Commission de Suivi de Site (CSS)
du centre de stockage de déchets non dangereux
en post-exploitation de Mézières lez Cléry
Compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2020**

Début de la réunion : 10h15

Sous la présidence de M. Thierry PLACE, Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, **étaient présents** :

Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. David NOIRJEAN, Inspecteur de l'environnement en charge des installations classées, unité départementale (UD) du Loiret de la DREAL Centre - Val de Loire,
- Mme Cécile TEISSERENC, Rédactrice, service sécurité de l'environnement industriel, DDPP du Loiret,

Collège « Collectivités Territoriales » :

- M. Romuald GENTY, Maire de Mézières lez Cléry,
- M. Bruno GOLDFEIL, Conseiller municipal délégué de Saint Hilaire Saint Mesmin,

Collège « Exploitants » :

- Mme Ana-Claudia SOUZA-GUINATO, Responsable de la plateforme de compostage, Société SETRAD,
- Mme Hélène MEHAULT, Responsable d'exploitation ISDND 45-41, Société SETRAD,

Collège « Salariés » :

- Mme Emilie SOLEILLET, membre du CSE, Société SETRAD,

Étaient absent ou excusés :

- Le représentant de l'ARS, délégation départementale du Loiret,
- M. Claude BOISSAY, Conseiller départemental du canton de Beaugency,
- M. Nicolas BESANCON, Conseiller municipal de Mézières lez Cléry,
- M. Bruno MALLARY, Conseiller municipal de Mézières lez Cléry,
- M. Jean François MOREAU, membre de l'association GERM,
- M. Jean MORETTI, membre de l'association GERM,
- M. Damien JAVOY, membre de la CUMA d'irrigation de Mézières lez Cléry,
- M. Rémi JAVOY, membre de la CUMA d'irrigation de Mézières lez Cléry.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des membres du bureau de la commission de suivi de site suite au renouvellement complet de la dite commission
2. Approbation du compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site du 17 décembre 2018
3. Présentation des rapports d'activité du site de l'année 2018 et 2019 par la société SETRAD
4. Action des services de l'État
5. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

M. PLACE, nouveau directeur de la DDPP du Loiret, ouvre la séance. Un tour de table est effectué.

1. Désignation des membres du bureau de la commission de suivi de site suite au renouvellement complet de la dite commission

M. PLACE indique que la commission de suivi de site a été renouvelée dans sa totalité puisque le mandat des membres était arrivé à terme.

Il convient de désigner des membres de bureau de la commission de suivi de site :

- Présidence de la commission de suivi de site : M. Thierry PLACE, Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations
- Collège « Administrations de l'Etat » : M. David NOIRJEAN, Inspecteur de l'environnement en charge des installations classées, unité départementale (UD) du Loiret de la DREAL Centre Val de Loire,
- Collège « Collectivités territoriales » : M. Romuald GENTY, Maire de Mézières lez Cléry,
- Collège « Exploitants » : Mme Ana-Claudia SOUZA-GUINATO, société SETRAD en tant que membre titulaire, Mme Hélène MEHAULT, société SETRAD en tant que membre suppléant,
- Collège « Salariés » : Mme Emilie SOLEILLET, membre du CSE, société SETRAD,
- Collège « Riverains » : M. Jean François MOREAU, membre de l'association GERM.

La désignation est adoptée à l'unanimité.

Les membres du collège « Riverains » étant absents, la désignation s'est effectuée à l'issue suite à une demande faite aux intéressés par courrier électronique.

2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 17 décembre 2018

M. PLACE soumet le compte-rendu de la réunion de la CSS du 17 décembre 2018 à l'approbation des membres.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Présentation des rapports d'activité du site de l'année 2018 et 2019 par la société SETRAD

Mme MEHAULT débute par une présentation du site de Mézières lez Cléry : situation administrative et équipements fixes, de traitement et de suivi des eaux souterraines présents sur le site.

Mme SOUZA-GUINATO poursuit par le bilan d'activité du site pour la plateforme de compostage. La réception des déchets verts s'élève à 11 285 tonnes en 2018 et 11 069 tonnes en 2019. Sa commercialisation représente 5393 tonnes en 2018 et 7232 tonnes en 2019.

Mme SOUZA-GUINATO explique la différence par la perte d'un marché en 2018 qui a été reconquis en 2019.

Mme MEHAULT présente le bilan d'activité pour les déchets inertes. La réception des déchets inertes s'élève à 15 202 tonnes en 2018 et 39 284 tonnes en 2019. Leur valorisation représente 5 747 tonnes en 2018 et 8964 tonnes en 2019.

Mme MEHAULT continue le bilan en présentant la gestion des lixiviats sur le site. Il n'y a pas eu d'évacuation des lixiviats bruts en station d'épuration en 2018 et 2019. Les 4349 m³ en 2018 et 2398m³ en 2019 ont servi pour l'irrigation des TTCR (taillis très courte rotation de robiniers).

Pour ce qui concerne la gestion du biogaz pour les deux années, Mme MEHAULT indique que le traitement du biogaz s'est amélioré en 2019 grâce au changement de la torchère en novembre 2018. Le débit de celle-ci a été diminué de 250m³/heure à 100m³/heure améliorant l'efficacité de la torchère et temps de fonctionnement qui est passé de 52 % à 96,8 %. Cela a permis un meilleur captage en 2019.

Mme MEHAULT poursuit par les événements passés sur le site en 2018 et 2019. Le site est entretenu à l'année par le broyage de la végétation, l'entretien des clôtures, la vérification du réseau biogaz, le reprofilage de voirie et de la plateforme des déchets inertes ainsi que l'entretien du chemin d'accès. En matière de sécurité, Mme MEHAULT indique qu'il n'y a pas d'incident, ni d'accident sur le site pour les deux années.

Mme MEHAULT signale deux événements ; le changement de responsable au sein de l'activité compostage et inertes en mai 2019 et une évolution de l'activité inertes en sous-traitance depuis juin 2019.

Mme MEHAULT continue par sa présentation par le bilan du suivi des eaux souterraines. Dans le cadre du suivi, 8 piézomètres (PZ) sont suivis. Il n'y a été relevé des traces d'HCT, e COHV, de salmonelles dans les analyses.

Mme SOUZA-GUINATO termine la présentation par l'actualité du site. En novembre 2019, un dossier de porter à connaissance a été envoyé portant sur l'augmentation de la capacité de la plateforme de compostage notamment par l'acceptation des boues de stations d'épuration soit de 14 600 tonnes par an à 20000 tonnes par an.

Elle explique que le compostage permet une hygiénisation des boues de station d'épuration qui sont portées à 80°C lors de la phase de fermentation aérobie ce qui permet la destruction des virus. Un suivi continu des températures a été mis en place. Suite à la pandémie, la demande de compostage des boues de stations d'épuration est en forte augmentation. Les sites existants sont actuellement saturés.

Mme MEHAULT indique qu'une réflexion a été engagée sur le dégazage passif sur le site et que celui-ci serait site pilote en 2021.

M. PLACE demande plus d'explications.

Mme MEHAULT répond que l'objectif est d'identifier les zones du site qui ne produisent plus de lixiviats et de dégazer uniquement les zones qui en produisent.

M. PLACE demande si cela est lié à la baisse de production.

Mme MEHAULT indique que les plus vieux casiers ne produisent plus.

M. GODFEIL demande s'il est possible d'effectuer une visite du site.

Mme MEHAULT n'est pas contre. Une visite peut être programmée au printemps 2021.

M. PLACE précise que Mme TEISSERENC se rapprochera de Mme MEHAULT pour son organisation.

4. Présentation des actions des services de l'État

M. NOIRJEAN présente les missions de l'inspection des installations classées de la DREAL.

M. NOIRJEAN indique que deux activités perdurent sur le site ; une activité de compostage et une activité de transit de déchets inertes. Une surveillance est pratiquée sur le site jusqu'en 2034 conformément à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015.

M. NOIRJEAN poursuit par des remarques sur les bilans d'activités 2018 et 2019.

Concernant le traitement des lixiviats, M. NOIRJEAN indique que tout le volume est traité sur le site par phytoremédiation sur les taillis des TTCR. Le bilan de cette expérimentation réalisée en 2018 pour la période 2013-2016 a permis de conclure que cette technique ne présentait pas d'impact sur la perméabilité des casiers et permet le traitement in situ des lixiviats.

M. NOIRJEAN demande à quel moment est prévu la prochaine récolte et la destination des TTCR.

Mme MEHAULT indique qu'il n'est pas prévu de récolte pour le moment car cela est coûteux. Il est prévu de les laisser se développer afin que cela sert à la combustion.

La multiplication des récoltes peut être un inconvénient car l'herbe pousse plus vite et étouffe les pieds des TTCR.

M. NOIRJEAN s'interrogeait sur l'augmentation de la quantité de biogaz détruit entre 2018 et 2019 (500 000Nm³ à 1 200 000Nm³) présentée dans le rapport d'activité. Cela s'explique par le changement de la torchère en fin d'année 2018.

M. NOIRJEAN indique qu'il n'a pas d'observation sur les résultats d'analyses de la qualité des eaux souterraines. Il est à noter que dans le cadre du bilan décennal du site, M. NOIRJEAN mentionne que l'exploitant a demandé un allègement du dispositif de surveillance de la qualité des eaux souterraines. Par courrier préfectoral du 30 novembre 2019, il a été accordé l'abandon de la surveillance du PZ 3bis et la réduction de la fréquence des mesures sur les PZ 2bis et PZ 4bis.

M. NOIRJEAN fait savoir qu'il n'y a pas eu d'inspection du site depuis 2016. Le site n'étant plus considéré comme prioritaire, le rythme des visites est tous les 7 ans, hors événements majeurs.

M. NOIRJEAN, pour terminer, fait le point sur les instructions en cours concernant le site :

- par la demande de reconnaissance de l'antériorité pour la rubrique 2794 (Installation broyage de déchets verts non dangereux) de la nomenclature des installations classées pour l'environnement,
- par une demande de classement en enregistrement pour la rubrique 2780-2 (Compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de boues de station d'épuration des eaux de papeteries, de boues de station d'épuration des eaux d'industries agroalimentaires, seuls ou en mélange avec des déchets admis dans une installation relevant de la rubrique 2780-1) de la nomenclature des installations classées pour l'environnement,
- par le dépôt de porter à connaissance pour l'incorporation de boues de STEP dans le processus de compostage, le traitement des lixiviats de l'ISDND de Bucy-Saint-Liphard sur le site de Mézières-lez-Cléry et le transit de déchets non dangereux non inertes sur le site.

En l'absence de question, M. PLACE remercie les membres présents et clôt la réunion.

Fin de la réunion 11h30

Le Président de la CSS,



Thierry PLACE